



MOTO CLUB BRIARD

Fiche d'inscription à la sortie « Grotte Arcy » le 21 juin 2026

Pour s'inscrire il suffit d'imprimer et d'envoyer ce document dûment rempli, accompagné de votre/vos règlement(s) par chèque à l'ordre du **Moto Club Briard** à l'adresse suivante :

Moto Club Briard – 19 avenue Desclers – 77515 Pommeuse

Les réservations sans règlement ou renvoyées après le 10 juin 2026, ne seront pas validées.

Nom et Prénom de l'adhérent :

Nombre de participants : Nombre de véhicules :

Point du règlement :

Pour participer à une sortie du **MCB**, votre moto doit être conforme à la législation du code de la route et assurée. Les participants s'engagent à être en possession de leur permis de conduire et attestation d'assurance ainsi que la carte grise du véhicule. Le port du casque est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité pour les incidents qui pourraient survenir lors du déroulement de la manifestation, chacun étant responsable de sa machine et de ses effets. Le participant s'engage à un comportement responsable lors de ses déplacements au sein du groupe, à ne pas commettre d'actes répréhensibles par la loi et à respecter le code de la route.

Le participant s'engage à emporter sur toutes les sorties club une bombe anti-crevaison et des vêtements adéquats à la saison.

Règlement

15 € par personne

15 € par personne à joindre lors de votre inscription.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du présent point de règlement et joins mon chèque (15 € x pers), d'une somme totale de €

Signature :

En cas d'annulation de votre part, le chèque ou virement ne sera pas remboursé.

Moto Club Briard – 19 avenue Desclers – 77515 Pommeuse